

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2010

COMPTE RENDU

Approuvé le

L'an deux mille dix le treize janvier à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Étaient présents (22): Mme DELPORTE, M. SEUILLOT, Mmes LE QUELLENEC, GRIZARD, CLAUDET, MM. MONPERT, MAUBERT, TACCON, Mme REGNIER, M. LEFEVRE, Mme PARKER, M MALVOISIN, Mme DEKKER, MM ALEMANY, DINTILHAC, CAMISULI, Mmes PRUZINA, GUERIOD, M. QUIOC, Mme BLAIS-PERRIN, M.BONY, Mme GIRE.

Procurations (5): M. NIVERT à Mme GRIZARD
Mme SPEHAR à M. LEFEVRE
Mme BELMIN à Mme REGNIER
M. LEBEGUE à M. QUIOC
M. DAMOUR à Mme GUERIOD

Excusés (7): Mme SPEHAR, M. NIVERT, Mme BELMIN, M. LECLERCQ, Mme DUCHENNE, MM LEBEGUE, DAMOUR

Absent (0) :

En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 27

Madame DELPORTE déclare la séance ouverte à 20h30.
Monsieur SEUILLOT est élu secrétaire de séance **à l'unanimité**.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2009

Le compte rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2009 est approuvé par :

CONTRE : 0 voix
ABSTENTION : 1 voix (Mme BLAIS-PERRIN)
POUR : 26 voix

1 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU FOYER SOCIO-EDUCATIF (FSE) DU COLLEGE DENECOURT

Madame le Maire explique au Conseil que le FSE a pour vocation d'aider à l'organisation d'activités pour les jeunes du collège Denecourt, et notamment pour les voyages linguistiques organisés par le collège.

Afin d'aider le FSE, Madame le Maire propose que la commune lui attribue une subvention de 970 €, correspondant à un montant de 3,33 € par enfants de Bois le Roi scolarisé au Collège.

Le Conseil Municipal, à **L'UNANIMITE, ATTRIBUE**, une subvention d'un montant de 970€ au foyer socio-éducatif du collège Denecourt de Bois le Roi.

2 - AVENANT AU CONTRAT DU TRANSPORT SCOLAIRE

Madame le Maire expose au conseil que suite à une augmentation des tarifs des transports scolaires votée par le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF), il est nécessaire de signer un avenant avec notre prestataire prenant en compte cette décision. Les nouveaux tarifs sont augmentés pour l'année scolaire 2009/2010.

Ces augmentations concernent les circuits :

- (1b) (2) Transport des enfants de Bois le Roi dans les écoles primaires et l'école maternelle : augmentation de 1.5 %.
- (1a) Transport des enfants de Bois le Roi au collège Denecourt : augmentation de 1.5 %.
- (3) Transport des enfants de Bois le Roi, Samois, Vulaines, et Héricy dans les Lycées de Champagne : augmentation de 4.92 % (tarif STIF)

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant au contrat du transport scolaire.

Madame GUERIOD demande ce qu'il en est pour le transport scolaire vers les lycées de Fontainebleau.

Madame le Maire lui répond que ces lignes ne sont pas gérées par la commune mais par la Région. La commune ne participe pas financièrement. Nous prenons en charge la seule ligne de Champagne, pour des raisons historique alors qu'elle ne nous concerne pas.

Monsieur ALEMANY demande ce qui peut justifier une augmentation de 4.92 % ?

Madame le Maire lui répond que pour cette ligne la négociation a été faite par le STIF et nous n'avons pas d'explication autre que contractuelle.

Par ailleurs, Madame le Maire explique que les transports scolaires suspendus en raison des conditions climatiques ne devraient pas donner lieu à facturation de la part du prestataire. Madame le Maire regrette que Véolia n'ait pas prévu d'équipements spécifiques sur ses cars pour leur permettre de rouler normalement par temps de neige.

Monsieur BONY demande si les transports scolaires auraient pu rouler s'ils avaient été en régie communale ?

Madame le Maire répond qu'ils n'auraient pas pu rouler été car un arrêté préfectoral interdisait la circulation des cars scolaires. Le seul transport scolaire à avoir fonctionné est le 1000 pattes avec des bénévoles et des enfants qui ont continué de marcher.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE, AUTORISE**, Madame le Maire à signer l'avenant au contrat du transport scolaire.

3 – CONCLUSION DU CONTRAT REGIONAL

Madame le Maire rappelle les délibérations des 6 mai 2003 et 14 juin 2006 qui engageaient la commune dans une démarche de partenariat avec la Région Ile de France.

Ce partenariat a permis à la commune de se remettre à niveau sur de nombreux équipements : restauration scolaire et extension de l'école Olivier Métra, réaménagement du Clos Saint-Père, construction d'un nouvel Accueil de Loisirs et aménagement de la Place de la Gare. Au total, la région a versé 691 612 € à la commune de Bois le Roi pour réaliser ces équipements.

Ce plan d'investissement prévoyait également la construction du centre culturel et ce, avant février 2010. Cependant, pour des raisons juridiques qui ont déjà été exposées, il est pour le moment impossible de débiter ces travaux. C'est pourquoi, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à mettre un terme au contrat régional et de renoncer à la subvention prévue pour le centre culturel.

Madame GUEROT demande pourquoi délibérer pour mettre un terme alors que le contrat va s'achever automatiquement à échéance.

Madame le Maire lui répond que cela permet de prendre une « date certaine » et d'être honnête et responsable vis-à-vis d'un partenaire qui a toujours soutenu la commune.

Monsieur LEFEVRE ajoute que cela permet de laisser une année entre deux contrats régionaux.

Monsieur BONY demande sur quelles bases va être constitué le prochain contrat régional.

Madame le Maire lui répond que le projet culturel modifié sera de nouveau inclus dans le contrat, ainsi que des équipements pour le domaine scolaire et péri-scolaire, le sport et des réaménagements d'espaces urbains. Le conseil sera très rapidement consulté en commission générale pour en débattre, et bien évidemment le temps de réflexion est nécessaire, mais il faut que le nouveau projet de contrat soit déposé si possible en avril-mai 2010, afin de pouvoir démarrer l'espace culturel fin 2010/début 2011 pour ne pas prendre le risque de perdre d'autres subventions.

Le Conseil Municipal, par :

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 4 voix (Mme GUEROT, MM QUIOC, LEBEGUE, DAMOUR)

POUR : 23 voix

AUTORISE Madame le Maire à mettre un terme au contrat régional et à renoncer à la subvention prévue pour le centre culturel.

4 - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DU GYMNASSE LANGENARGEN

Madame le Maire rappelle qu'il existe encore sur le complexe sportif de Langenargen un bâtiment préfabriqué vétuste et qui n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Ce bâtiment est actuellement utilisé par les associations sportives pratiquant des activités douces pour les jeunes enfants, les jeunes et les anciens notamment: danse, yoga, gymnastique douce, gymnastique pour les petits ...

Il est nécessaire, tant pour des raisons d'accessibilité que pour des raisons énergétiques et de confort, de démolir ce préfabriqué et de le remplacer par une extension du gymnase. Cette extension va de pair avec une réhabilitation des vestiaires (accessibilité et marche en avant) et du chauffage du gymnase existant.

Ainsi, cet équipement de taille moyenne permettra d'accueillir dans des conditions optimales, les sections sportives occupants déjà le gymnase et son annexe (basket féminin et masculin, tennis de table, football, tennis, danse, taekwondo, gymnastique volontaire et douce, capoeira...), les scolaires (collège et primaires), les tout-petits et les personnes handicapées.

Le projet est le résultat d'une concertation avec l'ensemble des utilisateurs : associations, collège Denecourt, services communaux et départementaux.

L'extension crée un vaste hall d'accueil et s'organise autour d'une salle de 146 m² et sera équipée de vestiaires et de nombreux rangements. Un plancher chauffant est également prévu pour le confort des activités au sol.

La réhabilitation bénéficie du hall d'accueil et permet d'établir une « marche en avant » entre l'accueil, les vestiaires et la grande salle du gymnase. L'isolation et l'étanchéité de la toiture des vestiaires sont réalisées. Les moyens de chauffage sont aussi modifiés.

Le montant de ces travaux, extension et réhabilitation est estimé à 652 100€ HT, soit 779 911,60 € TTC.

La répartition est la suivante :

☛ extension : 436 900 € HT, soit 522 532,40 € TTC

☛ réhabilitation : 215 200 € HT, soit 257 379,20 € TTC

Les plans sont consultables en mairie.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cet avant-projet définitif.

Monsieur BONY explique que la commission du Droit des Sols a formulé quelques remarques sur le projet de permis, mais ces remarques ne remettent pas en cause le dossier du permis de construire.

Le Conseil Municipal, à **L'UNANIMITE, APPROUVE** cet avant projet définitif pour la réhabilitation et l'extension du gymnase Langenargen.

5 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CNDS POUR L'EXTENSION DU GYMNASSE LANGENARGEN

Madame le Maire explique que les travaux d'extension du gymnase exposés au point 4 peuvent faire l'objet d'une subvention de la part du CNDS.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du CNDS pour la construction de cet équipement.

Monsieur QUIOC demande ce qu'est le CNDS.

Monsieur MONPERT explique qu'il s'agit du Centre National pour le Développement du Sport. Cet organisme dépend du Ministère de la Jeunesse et des Sports et les fonds sont en partie alimentés par le loto sportif.

le Conseil Municipal, à **L'UNANIMITE, AUTORISE** Madame la Maire à solliciter une subvention auprès du CNDS pour l'extension du gymnase Langenargen

6 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AU TITRE DU PLAN DE DEPLACEMENTS AUTOUR DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (PDES)

Madame PARKER informe le Conseil que le Conseil Régional et l'ADEME encouragent les collectivités territoriales à développer les actions en faveur du développement durable en particulier celles qui sont tournées vers les modes de déplacements alternatifs à l'automobile et la sécurisation des élèves aux abords des écoles.

La commune s'inscrit dans cette démarche, intervient déjà dans les écoles pour faire de la prévention routière (police municipale), encourage la circulation douce par l'entretien des chemins ruraux et la création du «1000 Pattes» qui «marche» depuis septembre 2006 et participe à la semaine du développement durable et de l'écomobilité scolaire.

Dans le but de faciliter les déplacements doux à l'abord des établissements scolaires, la commune a décidé de procéder en 2010 à l'élargissement du trottoir de la rue des Petits Prés pour un montant estimé à 66 000 € HT

Ces travaux peuvent être entrepris en 2010 par la commune et peuvent être subventionnés à hauteur de 50% de la dépense par la Région.

En outre, il est prévu des dépenses de 6 200 € TTC pour la sensibilisation et les actions pédagogiques, elles aussi subventionnées par la Région à hauteur de 50%.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à déposer le dossier de demande subvention, et à effectuer les démarches corrélatives.

Madame GUEROT si l'enfouissement est compris dans le prix de la rue des Petits Prés ?

Madame le Maire lui répond que les travaux d'enfouissement sont prévus, mais ils ne sont pas subventionnés au titre du PDES et donc non inclus dans le prix.

Le Conseil Municipal, à **L'UNANIMITE, AUTORISE** Madame la Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à effectuer les démarches corrélatives, dans le cadre du PDES.

7 - OBJET : VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS «DESSINE MOI UN MOUTON » ET « LES FERMIERS BACOTS»

Madame le Maire explique que le vote des subventions aux associations aura lieu en avril ou mai, comme chaque année.

Afin d'éviter à deux associations importantes de la commune des problèmes de trésorerie, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de leur verser un acompte de 60 000 € pour « Dessine Moi Un Mouton » et de 2 000 € pour « Les Fermiers Bacots ».

Madame le Maire informe par ailleurs le Conseil que Monsieur ESCUDERO a été remplacé par Monsieur CHAUVEL à la présidence de l'association « Dessine-moi un Mouton ».

Le Conseil Municipal, à **L'UNANIMITE, ACCORDE** le versement d'un acompte de 60 000 € pour la crèche associative «Dessine moi un mouton» et de 2 000 € pour l'association «Les Fermiers Bacots».

8 - DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur TACCON exposera la proposition de décision modificative n°3 pour le budget communal 2009. Il précise que cette décision fait suite au refus des services de l'Etat de valider le transfert de la participation au SDIS des communes vers la communauté de communes.

○ Section de FONCTIONNEMENT - Dépenses

Suite aux différents échanges entre le Pays de Seine et la Préfecture, le transfert de la compétence SDIS ne peut se faire. Par conséquent, il faut délibérer pour inscrire de nouveaux crédits à l'article 6553 afin de payer la cotisation du SDIS pour 2009 qui s'élève à 74 477,88 €.

| | |
|---|-------------------|
| ⇒ dépense qui sera équilibrée par une recette complémentaire des AC de 73 598,22€ | |
| ⇒ et un virement de crédit de l'article 65748 – Subventions de | -879,66€ |
| ⇒ à l'article 6553 - Cotisations SDIS | 879,66€ |
| Soit un total de DEPENSES de | 73 598,22€ |

○ Section de FONCTIONNEMENT – Recettes

| | |
|--|-------------------|
| ⇒ Reversement des AC complémentaire par le Pays de Seine | 73 598,22€ |
| ⇒ pour nous acquitter de la contribution du SDIS | |
| Soit un total de RECETTES de | 73 598,22€ |

D'où le tableau ci-dessous :

| DESIGNATION | Pour mémoire BP+DM | | DM3 | | |
|---------------------------|--------------------|----------|------------------|----------|---------------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES | TOTAL BP + DM |
| FONCTIONNEMENT | | | | | |
| DEPENSES | | | | | |
| Art.6553-Cotisations SDIS | | | 74 477,88 | | 74 477,88 |
| Art 65748-Subventions | 423 000,00 | | -879,66 | | 422 120,34 |
| TOTAL | | | 73 598,22 | | |

| DESIGNATION | Pour mémoire BP+DM | | DM3 | | |
|----------------------------|--------------------|------------|----------|------------------|---------------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES | TOTAL BP + DM |
| FONCTIONNEMENT | | | | | |
| RECETTES | | | | | |
| Art.7321-Attribution AC TP | | 303 183,30 | | 73 598,22 | 376 781,52 |
| TOTAL | | | | 73 598,22 | |

Le Conseil Municipal, à **L'UNANIMITE, DECIDE** la modification du budget 2009 telle qu'indiquée ci-dessus.

9 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU SIGEIF POUR L'ACHAT DE GAZ

Madame le Maire rappelle qu'en tant que consommatrices de gaz naturel pour leurs besoins propres, les collectivités publiques, et donc la commune de Bois le Roi, sont particulièrement concernées par les récentes transformations du paysage énergétique.

En application d'une décision du Conseil constitutionnel intervenue en novembre 2006, toute souscription d'un contrat de gaz naturel pour un nouveau site oblige la collectivité à appliquer, dès le premier euro, la procédure juridiquement requise par le Code des marchés publics. Par ailleurs, une configuration résolument nouvelle se dessine pour les personnes publiques, à laquelle elles devront à terme adapter l'ensemble de leurs achats d'énergies tant il semble acquis qu'elles ne sauraient échapper durablement à une obligation générale de mise en concurrence.

Pour y répondre, et parallèlement à son rôle d'autorité organisatrice de la distribution publique de l'énergie qu'il assure depuis 1904, le Sigeif a mis en place une structure ouverte à toute collectivité francilienne. Il coordonne ainsi un groupement de commandes gaz et efficacité énergétique, composé aujourd'hui de 180 membres (communes, collèges, structures intercommunales, hôpitaux, offices publics de l'habitat, conseil général, etc.) et représentant une consommation annuelle de plus de 870 GWh.

En 2008, le Sigeif a ainsi mené à bien le premier grand appel d'offres européen de fourniture de gaz naturel pour le compte de ces collectivités et a pu leur faire bénéficier des meilleures conditions de prix et de services associés du fait de cette dynamique de groupement et de la mutualisation des besoins à un niveau régional.

Un des lots attribués rassemble l'ensemble des nouveaux sites des membres afin de les dispenser d'organiser, individuellement et à chaque mise en service, une procédure de consultation nécessairement complexe et ne mobilisant pas forcément l'ensemble des fournisseurs eu égard aux faibles volumes de consommation mis en jeu. S'agissant précisément de la fourniture de gaz, cet appel d'offres n'emporte aucune conséquence sur la qualité de l'énergie ou la continuité du service puisque le gestionnaire de réseaux, GrDF sur le périmètre du groupement, en est le garant dans le cadre de sa mission de service public relevant d'un monopole.

A la faveur de cet appel d'offres, le Sigeif a par ailleurs attribué un lot spécifique centré sur la maîtrise de la demande de l'énergie (diagnostics thermiques des installations et de leur environnement bâti, diagnostics de performance énergétique) et comportant également un volet « énergies renouvelables » avec une étude de faisabilité pour la réalisation d'installations

Dans le cadre de cet appel d'offres, les marchés attribués ont une durée de deux ans.

Dans cette optique, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité d'une adhésion au groupement de commandes perspective de la prochaine consultation, organisée par le Sigeif à l'horizon du premier semestre 2010.

Monsieur MALVOISIN demande pourquoi ne pas mettre en concurrence la mise en concurrence ?

Madame BLAIS-PERRIN dit qu'elle est contre l'ouverture du marché du gaz à la concurrence car cela va se faire au bénéfice des plus forts. C'est pour cela que l'on se rassemble pour mieux négocier. Mais cela a un coût. De plus le service mis en concurrence ne sera pas forcément meilleur.

Monsieur BONY dit qu'il n'y a que 5 communes en Seine et Marne qui ont adhéré au groupement. Il s'étonne qu'il n'y ait que 180 membres au niveau de la Région. Monsieur BONY veut savoir ce qui se passera si le réseau ne fonctionne plus.

Monsieur MONPERT explique les fournisseurs de gaz et les opérateurs de réseaux sont deux entités différentes. Les opérateurs sont publics en France et pour le gaz c'est GRDF. C'est eux qui réparent en cas de panne sur le réseau.

Madame le Maire explique que le coût de l'adhésion est environ de 800 € et les économies espérées de l'ordre de 5 000 €.

Monsieur LEFEVRE dit qu'en cas de changement de fournisseur il risque d'y avoir à changer de compteur.

Monsieur MONPERT répond qu'en France le compteur appartient à l'opérateur de réseau, peu importe le fournisseur.

Monsieur TACCON dit craindre que cette opération nous fasse quitter les tarifs règlementés et que nous soyons perdants à terme.

Monsieur MALVOISIN explique qu'il est pour car tôt ou tard il faudra faire la démarche de mise en concurrence, il est donc préférable de s'y mettre maintenant.

Le Conseil Municipal, par :

CONTRE : 11 voix (M. SEUILLLOT, MONPERT, MAUBERT, TACCON, LEFEVRE, MME SPEHAR, CLAUDET, M. ALEMANY, MME BLAIS-PERRIN, M. BONY, MME GIRE)

ABSTENTION : 12 voix (M. DINTILHAC, MME PRUZINA, GRIZARD, DEKKER, PARKER, REGNIER, BELMIN, MM. NIVERT, QUIOC, DAMOUR, LEBEGUE, MME GUEROT)

POUR : 4 voix (MME DELPORTE, M. CAMISULI, MME LE QUELLENEC, M. MALVOISIN)

DECIDE de ne pas adhérer au groupement de commande du SIGEIF pour l'achat de gaz.

10 - BUDGET COMMUNAL 2010 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Madame BLAIS-PERRIN déplore que les conditions nécessaires à la tenue d'un vrai débat d'orientation budgétaire ne soit pas réunies. Aucun document chiffré n'est fourni. Madame BLAIS-PERRIN souhaiterait qu'il y ait au moins autant d'info que pour le budget de l'eau.

Monsieur TACCON précise qu'une commission des finances a eu lieu à laquelle Madame BLAIS-PERRIN était invitée. Par ailleurs les informations sont disponibles en mairie.

Madame BLAIS-PERRIN dit qu'elle n'a jamais reçu l'invitation pour cette commission. De plus, le débat doit avoir lieu en séance du conseil et non en commission.

Monsieur TACCON présente les orientations pour l'exercice 2010.

Débat d'Orientation Budgétaire 2010

Objet

Situer et justifier les choix budgétaires 2010

Par rapport

Aux choix politiques

- Niveau et destination des services apportés aux Bacots
- Investissement de création ou de rénovation/entretien des bâtiments et infrastructures de la commune
- Niveau de la Fiscalité communale

DOB Bois le Roi 13/01/2010

Les choix politiques

- Niveau et destination des services apportés aux Bacots

- maintenir les prestations de services aux habitants,
 - Petite enfance, scolaires, péri scolaires et Ados
 - Anciens
 - Sportifs / Culturel

- maintenir le niveau de subventionnement des associations

- maintenir la hausse des tarifications au niveau des hausses des prestataires et/ou du coût de la vie

DOB Bois le Roi 13/01/2010

Tarifs dégressifs Commune et CCAS
Journées Oxygène
Activité du temps de midi
Maintien des budgets animation scolaire
Semaine Bleu

Aux choix politiques

- Investissement de création ou de rénovation/entretien des bâtiments et infrastructures de la commune

Nous voulons donc poursuivre le programme d'investissement

conformément à notre engagement vis-à-vis des Bacots

Ce programme comprend

- La voirie (hors triennal cette année)
- Le centre culturel, un nouveau PC, de nouvelles subventions
- Le gymnase Langenargen
- L'agenda21 (économies d'énergie, solidarité)

DOB Bois le Roi 13/01/2010

Aux choix politiques

- Niveau de la Fiscalité communale

Nous réaffirmons de nouveau notre objectif

Ne pas augmenter en 2010 le taux communal des impôts locaux

Cet objectif est également une contrainte forte

Il impose une gestion serrée des dépenses de fonctionnement

Il pourrait conduire à des arbitrages sur investissements notamment

selon l'évolution des recettes en particulier de dotations
Département/Région/Etat
en fonctionnement et investissement

DOB Bois le Roi 13/01/2010

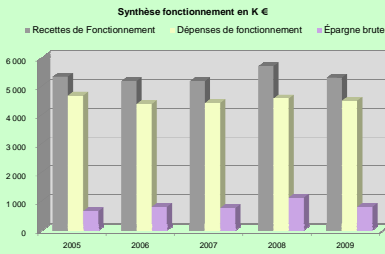
Contexte financier de la Commune

- Les tendances et résultats issus de l'antériorité dont exécution 2009

Les montants 2009 sont estimés et non définitifs, arrêté en cours

Le résultat d'ensemble 2009 en perspective

Budget de fonctionnement



DOB Bois le Roi 13/01/2010

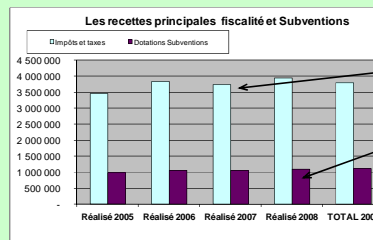
Situer et justifier les choix budgétaires 2009

Les montants 2009 sont estimés et non définitifs, arrêté en cours

Contexte financier de la Commune

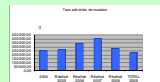
- Les tendances et résultats issus de l'antériorité dont exécution 2009

L'exécution de 2009 met en évidence des points importants à prendre en compte pour préparer 2010 et la Suite en fonctionnement



La baisse des droits de mutation s'est stabilisée en 2009 à 225 K€

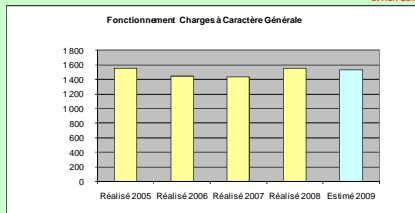
Les recettes fiscales ont enregistré les irrégularités des reversements TPU via l'interco
La principale dotation DGF progresse moins que l'inflation depuis plusieurs années.
2.1% en moyenne depuis 2005



- Les tendances et résultats issus de l'antériorité dont exécution 2009

-en fonctionnement

Les montants 2009 sont estimés et non définitifs, arrêté en cours



•Les charges Générales

En Baisse de 3% par rapport à 2008

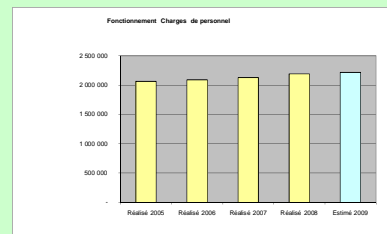
Augmentation moyenne de 0.6% par an depuis 2006

(diminutions sur Eau, petits équipements, fournitures...)
DOB Bois le Roi 13/01/2010

Contexte financier de la Commune

Les montants 2009 sont estimés et non définitifs, arrêté en cours

- Les tendances et résultats issus de l'antériorité dont exécution 2009



•Les charges de Personnel

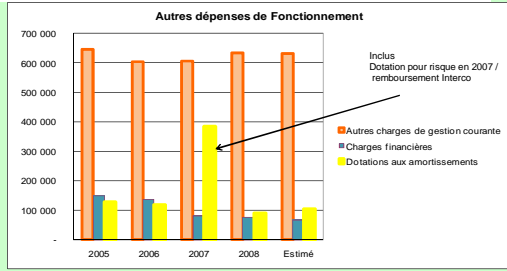
En hausse de 1.2% sur 2009

Taux moyen d'augmentation de 1.9% sur 5 ans
DOB Bois le Roi 13/01/2010

Contexte financier de la Commune

Les montants 2009 sont estimés et non définitifs, arrêté en cours

- Les tendances et résultats issus de l'antériorité dont exécution 2009



- Les autres charges de gestion courantes augmentent de 0.2 % (0.8% par an depuis 2005)
- Les charges financières diminuent de 11 %

DOB Bois le Roi 13/01/2010

- Les tendances et résultats issus de l'antériorité dont exécution 2008

De ce fait le résultat d'exécution (marge brute) 2009

se situera autour de 800 K€

Un niveau de marge brute de fonctionnement de ce niveau était souhaitable pour soutenir notre besoin de financement des investissements

DOB Bois le Roi 13/01/2010

- Conserver des possibilités d'adaptation en face de facteurs incertains

Le résultat 2009 est satisfaisant et même plus élevé que prévu
Nous disposons de reports importants > 1.5 M€

Est-ce trop de rigueur ou de prudence financière ?

NON

Notre capacité à générer de l'autofinancement est amenée à décroître

Parce que

- Une part importante de nos ressources 20 %,
 - Dotations de l'état, département et région s'annoncent en diminution absolue ou relative (sous indexation)
- Notre besoin de financement externe impliquera une remontée des frais financiers
Certains experts annoncent une tension sur les taux du fait des dettes publiques
- Nous avons déjà réalisé une grande partie des économies de fonctionnement possible
cf les taux très bas d'évolution des charges depuis 2005
Les Coûts de l'énergie (yc taxe carbone) sont à la hausse

DOB Bois le Roi 13/01/2010

- Conserver des possibilités d'adaptation en face de facteurs incertains

Nos besoins de financements des investissements demeurent importants

Voirie, Gymnase Langenargen, Espace Culturel

Nos sources de financement subissent quelques aléas ou incertitudes

- Subvention hors délais du centre culturel à retrouver
- Ressources des collectivités financeurs orientées à la baisse
- Réorganisation des circuits d'attribution suite à la réforme des collectivités en cours

DOB Bois le Roi 13/01/2010

Situer et justifier les choix budgétaires 2010

Se donner les moyens de poursuivre et d'aboutir en fonction de contraintes et des aléas

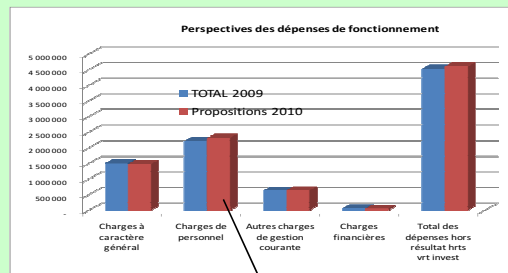
La politique choisie sera proche de celle retenue l'année précédente

- Maintenir les objectifs d'investissement, pour certains retardés en 2009
- Ajuster le budget de fonctionnement aux besoins, et des services rendus, et des équilibres financiers

DOB Bois le Roi 13/01/2010

Situer et justifier les choix budgétaires 2010

2010 Faible progression des dépenses de fonctionnement + 2 %

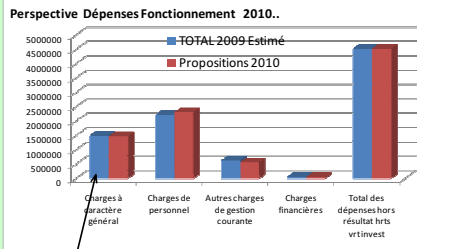


-Augmentation limitée des charges de Personnel +4 %

- o Après une hausse très limitée en 2009 + 1.2% (effectifs recrutés en année pleine)

DOB Bois le Roi 13/01/2010

2010 Faible progression des dépenses de fonctionnement



| Montant | % |
|----------|---|
| - 25 751 | % |
| 93 929 | % |
| 69 715 | % |
| 13 687 | % |
| 1 984 | % |

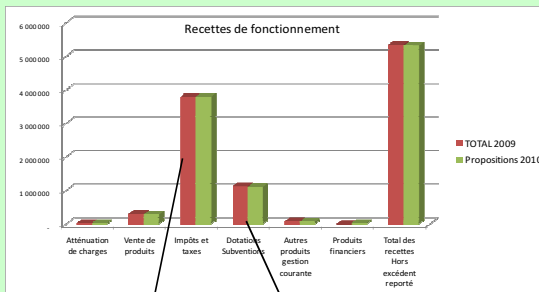
-Stabilité des charges Générales - 1%

- o Malgré l'augmentation charges énergie + 5%
- o Baisse des frais financiers
Par les tarifs (yc taxe) et consommations (hiver froid)
- o Malgré Des économies d'énergie Préparées Au Budget d'investissement
- o Limitation des coûts eau (Stade arrosage optimisé et hors taxe assainissement)
- o Pas de salon de peinture en 2010

DOB Bois le Roi 13/01/2010

2010 Stabilité des Recettes de fonctionnement

2010 Faible diminution des Recettes de fonctionnement - 1 %



- Perte de dotations et subventions - 2 %
- Stabilité des ressources fiscales
 - o Pas d'augmentation des taux, indexation réduite des bases (1% ?)
 - o Pas de dotations de solidarité Interco

Situer et justifier les choix budgétaires 2010

En fonction de ces orientations budgétaires de fonctionnement 2010

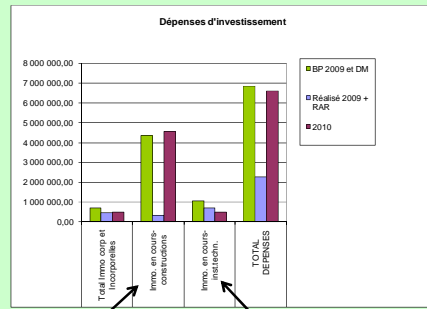
On peut prévoir le maintien d'une marge de fonctionnement un peu inférieure à celle de 2009 environ 700 K€

Cet autofinancement sera bien entendu consacré à l'investissement par virement du budget de fonctionnement

DOB Bois le Roi 13/01/2010

Budget d'investissement

Résultat d'ensemble Dépenses 2009



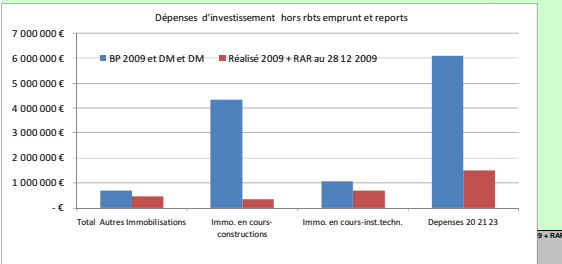
Retard important sur les Immo en cours construction
Blocage juridique du centre culturel

Large Réalisation de la Voirie 2315
Hors 150 K gens du voyage

DOB Bois le Roi 13/01/2010

Résultat d'ensemble Dépenses investissement 2009

Les montants 2009 sont estimés et non définitifs, arrêté en cours



| | 0 et DM | au 28.12.2009 |
|-------------------------------|-------------|---------------|
| Total Autres Immobilisations | 898 336 € | 462 744 € |
| Immo. en cours- constructions | 4 339 122 € | 340 840 € |
| Immo. en cours- inst. techn. | 1 052 717 € | 698 206 € |
| Dépenses 20 21 23 | 6 080 370 € | 1 501 841 € |

Total dépenses > 1,4M€ → Récup TVA N+1 Maintenu
Solde Investissement 2009 + 100 K

DOB Bois le Roi 13/01/2010

Dépenses Investissements divers : résultats et propositions 2010

Les montants 2009 sont estimés et non définitifs, arrêté en cours

| | BP 2009 et DM | Réalisé 2009 + RAR | Ecart | PROPOSITIONS |
|------------------------------|---------------|--------------------|-------------|--------------|
| Total Autres Immobilisations | 688 536,48 | 462 794,36 | -225 742,12 | 493 300,00 |

Dont Enfoncement lié à la voirie

Réalisé 120 K€

Proposé 2010 100 K€

Investissements actions Agenda 21

Proposé 2010 105 K€

Isolation
Régulation
Chaudière
Diagnostic thermique

DOB Bois le Roi 13/01/2010

Investissements principaux résultats et propositions 2010

Les montants 2009 sont estimés et non définitifs, arrêté en cours

Détail par opération (réalisé et engagé) 2009 propositions 2010

| | BP 2009 et DM | Réalisé 2009 + RAR | Ecart | PROPOSITIONS |
|--------------------------------------|---------------------|--------------------|----------------------|---------------------|
| Immo. en cours- constructions | 4 339 121,87 | 340 839,96 | -3 998 281,91 | 4 565 205,81 |
| Centre de Loisirs | 132 713,19 | 139 927,17 | -1 786,02 | 0,00 |
| Centre Culturel | 3 438 196,47 | 162 996,58 | -3 275 199,89 | 3 785 294,01 |
| Gymnase Construction | 700 000,00 | -700 000,00 | 522 532,40 | 0,00 |
| Gymnase Réhabilitation | 19 264,78 | 46 916,21 | 27 651,43 | 257 379,20 |
| Immo. en cours- inst. techn. | 1 052 717,45 | 698 206,33 | -354 511,12 | 492 420,00 |
| Aire gens du voyage | 150 000,00 | -150 000,00 | 150 000,00 | 150 000,00 |
| Contrat Triennal de voirie | 393 462,02 | 358 468,53 | -34 993,49 | 10000 |
| Voirie | 270 483,61 | 206 196,71 | -64 286,90 | 170740 |
| PDES | 236 748,30 | 131 517,55 | -105 230,75 | 161 680 |
| Total Autres Immobilisations | 688 536,48 | 462 794,36 | -225 742,12 | 493 300,00 |

DOB Bois le Roi 13/01/2010

Budget d'investissement

les investissements retenus pour 2010 et les années suivantes

Exprimer les priorités, moyens et besoins de financement pour 2010 et au delà

La problématique actuelle du financement du projet Espace culturel
Une perte de subvention à compenser

Subventionnement antérieurement acquis

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | Reste à fin 2010 |
|------------------------|------|------------|----------|------------|------------|------------|----------|------------------|
| Culture | | | | | | | | |
| CR | | 43 | 118 | 249 | 107 | | | 517 |
| Contact | | | | | 97 | | | 97 |
| Réserve parlementaire | | | | 50 | | | | 50 |
| CAF (DRAC) | | 400 | 0 | 0 | | | | 400 |
| CAF (DRAC Aménagement) | | | | 7 | 53 | | | 53 |
| Ademe toit végétal | | | | | | | | 7 |
| Total | | 443 | 0 | 118 | 305 | 257 | 0 | 916 |

Perte pour réalisation hors délais (suspension juridique)

500 K €

DOB Bois le Roi 13/01/2010

les investissements retenus pour 2010 et les années suivantes

Le CR Régional 2003 est forcé

un nouveau contrat régional 2011 2015

axé sur l'espace culturel est à préparer

pour parachever les équipements indispensables

Quatre axes

- Culture Espace culturel 60 %
- Scolaire et péri scolaire 20 %
- Sports 5 %
- Espaces urbains Autour espace culturel 15 %

De plus dépôt d'un contrat triennal de voirie dès que autorisé 2011
DOB Bois le Roi 13/01/2010

La prospective financière

Les données de départ pour le financement de l'investissement

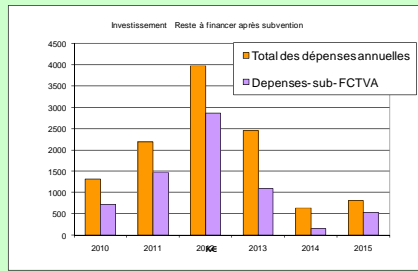
reports probables et disponibilités 2010

| | Fonctionnement | | Investissement | |
|--|----------------|------|----------------|------|
| | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 |
| Résultat de clôture | | | 100 | |
| Reports antérieur | 900 | | | 100 |
| Résultat d'exécution 2009 | 800 | | | |
| Affectation Investissement 2010 | | | | 1000 |
| Reste | 700 | | | |
| Reste report au fonctionnement 2010 | | 700 | | |
| Génération de Marge Fonctionnement 2010 | | 700 | | |
| Transfert potentiel à l'investissement | | 1400 | | 1400 |
| Disponibilité Totale probable pour investissement à fin 2010 | | | | 2500 |
| Hors subventions ; FCTVA et Emprunts 2010 | | | | |

D'où pas de mobilisation d'emprunt avant 2011

DOB Bois le Roi 13/01/2010

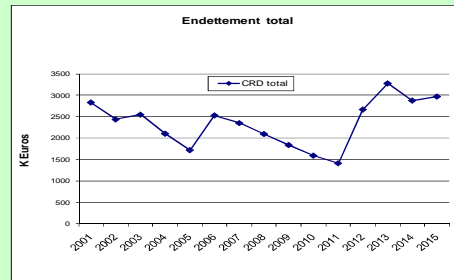
Echelonnement et financement projetés



DOB Bois le Roi 13/01/2010

Les perspectives financières

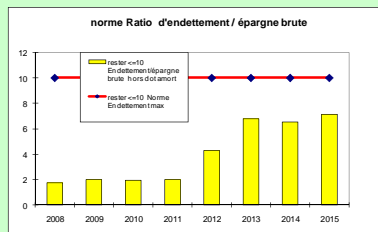
Compte tenu des Réalisations d'un nouveau contrat Régional enveloppe 3 M€
Selon des hypothèses de continuité des financements actuels



DOB Bois le Roi 13/01/2010

Impact du financement sur les 5 ans à venir

Respect des normes financières



DOB Bois le Roi 13/01/2010

Madame le Maire remercie les services car leurs efforts ont été fructueux, les dépenses sont maîtrisées alors que les habitants ont des services de qualité.

Madame GIRE regrette qu'un vrai débat n'ait pu avoir lieu parce que la majorité ne le voulait pas.

Madame le Maire prend acte du déroulement du débat.

11 – SERVICE DE L'EAU – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010

Monsieur MALVOISIN présente le bilan de l'année 2009 :

- Confirmation du bon fonctionnement du puits de la rue Colinet (nappe des calcaires de Champigny) et de l'excellente qualité de l'eau puisée.
- Même si notre capacité de stockage (800m³) peut être considérée comme un peu juste par rapport à notre consommation journalière moyenne (998 m³/ jour, maxi à 1229 m³/jour, données 2008), le raccordement avec le réseau de la Rochette, et le maintien en opération des puits de la rue de la cave (nappe des calcaires de Brie) peuvent pallier à toute déficience.
- Le programme de mise en conformité des hydrants défectueux s'est poursuivi conformément au plan ; il devra être poursuivi et achevé en 2010. Cette mise en conformité s'avère lourde financièrement.
- Le programme plomb suit son cours (300 branchements faits ou engagés, valeur plus de 450 k€) ; on est encore loin de tirer un trait sur cette opération, il en resterait encore plus de 600 à mettre en conformité.
- A surveiller : le rendement du réseau (fuites). En 2008, 83,8%, taux le plus faible de ces 5 dernières années.
- Le prix au m³ de l'eau TTC, inclus l'assainissement, pour un client « standard » (consommation de 120 m³/ an, abonnement compris), est de 3,906 euros TTC/ m³.

Pour 2010, les orientations sont les suivantes :

- Finir le programme de réhabilitation des hydrants (encore 2 à faire, valeur 50 k€)
- Poursuivre la mise en conformité des branchements en plomb, en fonction des programmes « hydrants » et « assainissement » (soit une centaine de mises en conformité programmées)
- Mise en œuvre du plan plomb objectif 2013 : à partir de 2010, notre remboursement de dette chute, ouvrant des marges de manœuvre (17 k€ actuel, à 2 k€ en 2012)

- Mieux connaître l'état de notre réseau (Mise à jour et utilisation du SIG) ; dresser un état des lieux avec notre délégataire et avoir un plan de correction des fuites

- Transférer la compétence eau à la Communauté de Commune courant 2010 et poursuivre l'analyse « régie vs délégation » (stagiaire)

- Augmenter la part communale : baisse tendancielle de la consommation domestique constatée ces dernières années (2004, environ 936 m3/jour vendu, consommation moyenne par client domestique de 140 m3/an) ; 2007, environ 116 m3/ client/an, 2008, 114 m3/client/an), ajoutée à la nécessité de boucler le programme « plomb ».

Sur ce dernier point, Monsieur MALVOISIN proposition que la hausse soit de l'ordre de 2%. Il note que ce sera la première augmentation de la part communale depuis 2002.

Monsieur SEUILLOT précise que des mises en concurrence ont été effectuées pour les changements d'hydrant et les branchements plombs. Le problème est que Véolia a un avantage certain puisqu'ils sont concessionnaires. Concernant les branchements plombs, il considère qu'il ne faut pas que la commune se mette budgétairement à genoux pour solutionner le problème.

Madame le Maire rappelle que les analyses faites n'ont pas montré la présence de plomb dans l'eau. Concernant la délégation elle rappelle que sur une facture moyenne de 420 € HT, un tiers, soit 158 € va pour la gestion de Véolia.

Monsieur QUIOC dit que les canalisations d'assainissement et d'eau potable avenue Foch et rue de France n'ont pas été gainés.

Monsieur SEUILLOT lui répond que cela a été fait mais non repéré. Il demande à Monsieur QUIOC de fournir les preuves de ce qu'il avance pour pouvoir en discuter avec l'entreprise.

Monsieur MALVOISIN insiste sur le fait que l'orientation choisie est le renouvellement des branchements plombs d'ici l'année 2013 même si cela risque d'être difficile.

Madame PARKER demande ce que prévoient les textes en cas de manquement à cette obligation.

Madame le Maire lui répond que des sanctions sont possibles mais il n'est pas certain qu'elles soient appliquées.

Monsieur BONY dit que le passage de la compétence eau à la communauté de commune permettra peut-être de revoir la politique de l'eau locale. Il demande si des hydrants supplémentaires sont prévus pour l'espace culturel et l'extension du gymnase.

Madame le Maire lui répond que le SDIS ne le demande pas.

INFORMATIONS

Madame le Maire rappelle que les dossiers de chacun des projets sont à la disposition des conseillers.

Décisions municipales : - **remboursement anticipé temporaire d'emprunt**
- **acceptation du don de M Neytcheff, gravure intitulée « Les trous de vers »**

Gens du voyage extrait du PV du SMEP du 03/12/09 reçu le 16/12/09

- Point d'avancement sur les Gens du Voyage :

Monsieur le Président donne la parole à Mme GALMARDS-PETERS et M. SARAZI qui ont participé à une journée d'information sur l'accueil des gens du voyage à Montargis.

Mme Galmards-Peters précise que cette journée d'information était organisée par la société VAGO qui gère des terrains d'accueil des gens du voyage. Au vu des expériences échangées entre les participants, la gestion des terrains de grand passage est plus compliquée et beaucoup moins encadrée que celle d'aire d'accueil de gens du voyage. En effet, les conditions relatives à l'occupation du terrain prévues par convention ne sont pas respectées et sont ingérables, les départs sont difficiles, la gestion des déchets n'est pas respectée et est souvent anarchique, les procédures d'expulsion sont difficilement mises en place. Pour une aire d'accueil des gens du voyage, les conditions sont plus strictes : une caution est déposée, une redevance est due, un gardien est présent, pas d'orientations culturelles...

Pour une collectivité, le coût d'une aire d'accueil de 20 places est estimé à 1,1 - 1,4 millions d'Euros auquel s'ajoutent les frais de fonctionnement de 2 000 à 3 000 euros par an et par place.

Cet investissement est financé par l'Etat à hauteur de 50 %. La redevance d'occupation due par famille s'élève entre 1 et 2 euros par jour, à laquelle il convient d'ajouter les consommations d'eau et d'électricité.

Mme Galmards-Peters et M. Sarazi ont échangé avec les services de la ville de Sens gérant un terrain d'accueil de grand passage qui considèrent que c'est ingérable (coupure d'eau pour respecter la convention et entretenir le terrain...).

Monsieur le Président ajoute avoir reçu l'ensemble des réponses des communes membres du SMEP et aucune n'a de disponibilité foncière pour l'implantation d'un terrain de grand passage. Il précise que ces réponses seront portées à la connaissance de M. le Préfet.

Il ajoute qu'actuellement la révision du PLU a fait l'objet de nombreuses observations des services de l'Etat et notamment est mis en exergue le fait que la CCFA n'ait pas prévu dans son Plan d'emplacement réservé pour un terrain d'accueil des gens du voyage. Monsieur DEZERT précise qu'une réunion est prévue vendredi 4 décembre avec les services de l'Etat.

INTERCOMMUNALITE : Communauté de communes (CC) « PAYS DE SEINE » (CCPS)

- **Etude Agenda 21** en février 2010 avec les étudiants en master ISIGE (Ecole des Mines)
- **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)** : le transfert de l'eau potable est possible et à l'étude, mais le transfert de l'assainissement devra attendre la mise en service de la STEP d'Avon à laquelle la commune de Samois est raccordée.

Equipements et travaux

RESTAURATION METRA : travaux de repose du sol été 2010, au terme du protocole d'accord.

STADE LANGENARGEN REHABILITATION DU CHAUFFAGE ET DES VESTIAIRES + EXTENSION DU GYMNASE: PC à déposer

Et le SIA : maîtrise d'œuvre en cours pour les travaux Barbeau, Leclerc, La Source ... Réseaux d'eaux pluviales et eaux usées avenue Foch, entre le Lavoir et la rue de la Chapelle.

Mise en place d'un réseau d'eaux usées jusqu'au futur Centre de Secours au chemin des Foucherolles.

Et le Département : pose de la fibre optique vers le collège en passant par le chemin du Dessous des Pourris pour faciliter l'accès ultérieur de la fibre vers les écoles.

RD 138 : Tourne à gauche RD 138/rue de la République en 2010 + avenue Paul Doumer projet carrefour surélevé Maréchal Leclerc avec participation de la commune pour les trottoirs + aménagement îlots centraux et passages piétons devant la mairie en 2010. Reprise de chaussée demandée pour les avenues Foch, Alfred Roll, Galliéni, Leclerc ... et aussi aménagement de l'entrée par l'avenue Joffre

Agenda 21 :

- **Pose des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école Olivier Métra** sous peu
- **Contrat chauffage** : enregistrement des températures en cours.
- Filière de récupération des papiers : premier bilan plus de 50kg récupérés, à suivre.

Monsieur MALVOISIN rappelle que chacun doit déneiger devant chez soi.

Monsieur QUIOC veut savoir comment fonctionne le parking de la rue Pasteur.

Madame le Maire explique que ce parking est réservé aux commerçants du quartier de la gare et qu'il est loué sur abonnement.

La séance est levée à 23h30

Prochain conseil municipal : **Le mercredi 10 février 2009**